

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

DE LA SOCIETE



IPSOGEN
CANCER PROFILER

EN REPOSE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT INITIEE PAR LA SOCIETE

QIAGEN N.V.



Le présent communiqué a été établi par Ipsogen et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n°11-502 en date du 3 novembre 2011 sur la note d'information établie par la société Ipsogen en réponse à l'offre publique d'achat initiée par la société Qiagen. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF ait vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni l'approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, le document « Autres Informations » comportant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Ipsogen a été déposé auprès de l'AMF le 4 novembre 2011.

Le document « Autres Informations » ainsi que la note d'information en réponse ayant reçu le visa n°11-502 en date du 3 novembre 2011 sont disponibles sur les sites Internet d'Ipsogen (www.ipsogen.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

IPSOGEN S.A.
Luminy Biotech Entreprises
Parc scientifique de Luminy
163, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09